

Clermont-Ferrand, le 28 juillet 2022

Communiqué de presse

Lutte contre les atteintes à l'environnement dans la Chaîne des Puys : mobilisation estivale sur le périmètre UNESCO et accueil de la Garde Républicaine

Dans le cadre de la préservation du site de la Chaîne des Puys – Faille de Limagne, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, jeudi 28 juillet 2022, Laurent LENOBLE, Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), ont accueilli le renfort estival de la Garde républicaine, en présence du Général Éric MARCHAL, commandant adjoint de la région Auvergne-Rhône-Alpes, commandant de groupement de la gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, de Cédric MEYNIER, Vice-Président du Conseil d'administration du SDIS63 et de l'ensemble des partenaires.

Chaque année, 1,5 million de personnes arpentent les sentiers de la Chaîne des Puys-faille de Limagne. La période estivale et son flux touristique nous rappellent à la plus grande vigilance quant à la préservation de ce site exceptionnel très fréquenté. Ainsi le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), la Préfecture du Puy-de-Dôme, les services de Gendarmerie et de l'Office National de la Biodiversité, ainsi que le SDIS veillent ensemble à la sécurité des populations et la préservation de l'environnement.

Depuis janvier 2020, l'installation d'une équipe mutualisée de gestion du site qui regroupe des agents du Département et du Parc des Volcans au sein de la même entité permet de réaliser un véritable travail de proximité sur la gestion du flux touristique et la valorisation de nos patrimoines emblématiques.

La Chaîne des Puys est un site naturel fragile et un espace partagé par les randonneurs mais aussi par les gens qui y vivent et y travaillent. Il est ainsi nécessaire que le plus grand nombre participe à sa protection et à la bonne entente sur le site en respectant quelques règles de base lors des randonnées ou sorties sportives :

- ✓ Tenir son chien en laisse afin de ne pas provoquer les troupeaux et bien refermer les clôtures derrière soi ;
- ✓ Suivre les cheminements balisés et ne pas prendre de raccourcis à travers les pentes ;
- ✓ Respecter les interdictions de passage et les propriétés privées ;
- ✓ Ramasser ses déchets et repartir avec ;
- ✓ Ne pas faire de feu ;
- ✓ Ne pas cueillir les fleurs et ne pas déranger la faune sauvage ;
- ✓ Se renseigner sur les périodes de chasse et adapter son itinéraire ;
- ✓ Ne pratiquer la randonnée motorisée et le vélo qu'exclusivement dans les lieux autorisés.

Afin de veiller au respect de ces bonnes pratiques, une équipe de 6 gardes nature parcourent chaque jour les sentiers au cœur de la Chaîne des Puys durant l'été.

Contacts presse

La Garde Républicaine en renfort

Pour la troisième année consécutive, la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) maintient dans le département un poste à cheval saisonnier (PCS) jusqu'au 29 août 2022. Ce PCS dispose de 6 chevaux de la Garde Républicaine (GR), de deux cavaliers de la GR et de 4 militaires habilités de la gendarmerie du Puy-de-Dôme.

Ils ont pour mission de participer, en lien avec les gardes du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), à la surveillance, à la protection et à la préservation de l'intégrité des sites classés du département, et plus particulièrement celui de la Chaîne des Puys et d'œuvrer pour la conciliation des usages. Ils assurent aussi, en liaison avec les unités de gendarmerie territoriales, la sécurité, la tranquillité et l'ordre public sur l'ensemble de ces sites alors que leur fréquentation augmente sensiblement durant l'été. Leurs actions seront donc à la fois pédagogiques et répressives si besoin.

Ce dispositif bien accueilli par le public durant les deux dernières saisons estivales a permis une nette amélioration des comportements vis-à-vis de l'environnement. Les gardes équestres ont joué un rôle dissuasif sur les vols à la roulotte (aucun vol de ce type n'a d'ailleurs été constaté sur les sites touristiques). En 2021, le PCS a réalisé près de 230 verbalisations (200 en 2020), essentiellement de stationnements irréguliers, et procédé à de très nombreuses identifications et informations de sensibilisation. L'an dernier, seulement 2 vols à la roulotte avaient été déplorés.

L'accueil de ce détachement est rendu possible grâce à la participation financière du Conseil départemental qui a pris à sa charge l'hébergement de cette unité, ainsi que la location du véhicule pour le transport des chevaux, pour un montant total de 14 665 euros.

Reconduction du dispositif du SDIS

En 2021, afin de répondre à de nombreuses missions de secours constatées en 2020 au bénéfice de touristes, sportifs, professionnels ou encore de la population locale, le SDIS avait mis en place une organisation opérationnelle au cœur de la Chaîne des Puys : le dispositif « Secours Chaîne des Puys (SCP) ». Ce dispositif est reconduit cette année depuis le 1^{er} juillet.

L'objectif étant d'être au plus proche du risque et d'intervenir le plus rapidement possible, un véhicule léger est repositionné au Centre d'intervention de secours d'Orcines avec deux personnels de l'équipe de secours en milieu périlleux (SMPM), de 13h à 18h30 jusqu'au 4 septembre. Cet équipage a vocation à patrouiller dans une zone délimitée de la Chaîne des Puys, et à réaliser les secours à la population.

Laurent LENOBLE, Secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Président du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) se félicitent du maintien du poste à cheval de la Garde républicaine et du dispositif du SDIS qui contribuent à la lutte contre les atteintes à l'environnement dans la Chaîne des Puys et à la protection des familles, vacanciers, promeneurs, etc. nombreux sur le site UNESCO en cette période estivale.

Contacts presse